

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 28 (2001)
Heft: 4

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Saisir la chance du bon côté

Les Suisses de l'étranger qui veulent acquérir une formation en Suisse devraient se renseigner de façon approfondie pour s'épargner de désagréables surprises.

Le nombre d'étudiants a constamment augmenté ces dernières années dans les universités suisses. 96 672 étudiants étaient immatriculés dans les universités et écoles polytechniques fédérales suisses en novembre 2000. Parmi ceux-ci, quelque 2840 Suisses de l'étranger¹ sont rentrés en Suisse pour y poursuivre leurs études. Les jeunes Suisses de l'étranger ne sont pas uniquement attirés en Suisse par les études universitaires, mais également par toutes les autres possibilités de formation. Souvent, ces jeunes compatriotes n'ont pas les informations leur permettant de se faire une idée des nombreuses possibilités de formation qui s'offrent à eux en

¹Les personnes concernées ont la nationalité suisse et possèdent un permis d'établissement étranger.

Suisse. De plus, diverses voies de formation, comme par exemple les apprentissages, n'existent pas dans certains pays ou ne posent pas les mêmes exigences de niveau aux nouveaux diplômés. En principe, les jeunes Suisses de l'étranger ont les mêmes possibilités de formation que les Suisses de l'intérieur. Mais le départ est, pour eux, beaucoup plus difficile. Il arrive fréquemment que de jeunes Suisses de l'étranger qui ne maîtrisent aucune des langues nationales et n'ont plus de parents en Suisse veuillent rentrer en Suisse sans moyens financiers pour y entamer une formation. Il s'agit de conditions problématiques pour la réussite d'une formation qui placent les jeunes face à des problèmes quasi insolubles.

Exigences d'admission

Il s'agit tout d'abord de bien examiner les exigences d'admission pour la formation souhaitée. La formation préalable suivie à l'étranger, comme par exemple une maturité étrangère, n'est souvent pas équivalente à la maturité

suisse. Même au moment de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'Union européenne, les universités suisses restent libres dans l'admission des étudiants. Si la formation à l'étranger ne répond pas aux critères requis, les candidats doivent suivre des cours préparatoires. Il faut parfois même passer un examen d'admission. Les conditions d'admission diffèrent d'une université à l'autre. Pour obtenir des renseignements précis sur les conditions d'admission, il convient de s'adresser de préférence à l'université en question ou de consulter sa page d'accueil sur internet.

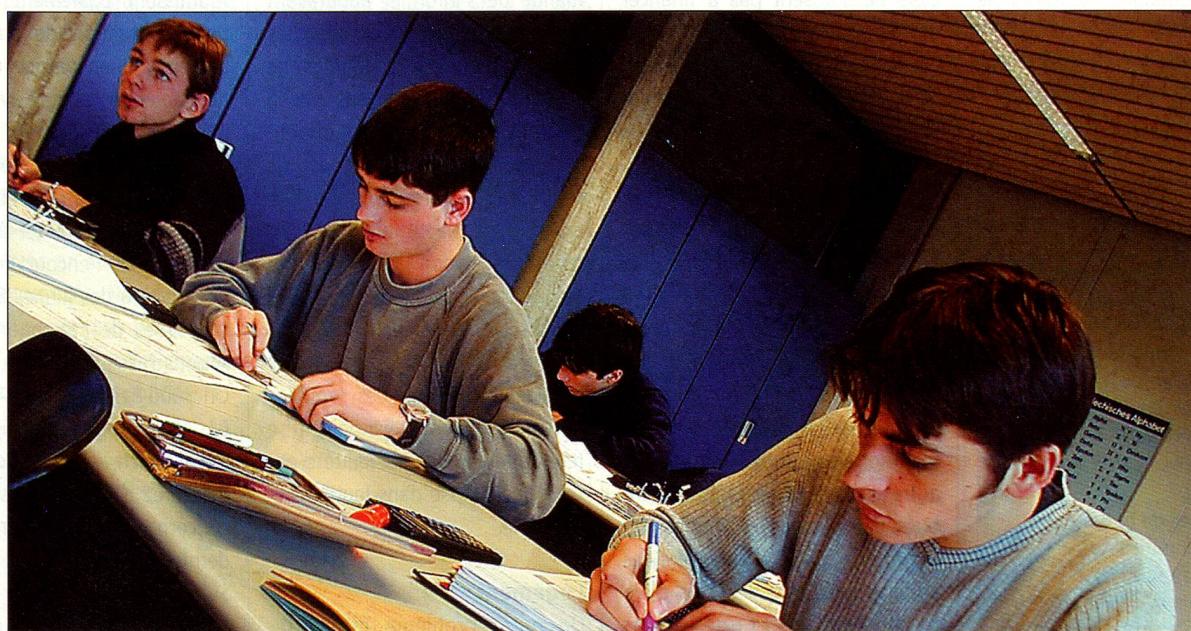
Connaissances linguistiques indispensables

De bonnes connaissances linguistiques sont nécessaires pour l'admission dans un établissement de formation ou pour un apprentissage. Il faut au moins avoir des bonnes connaissances orales et écrites d'une langue nationale pour effectuer une formation en Suisse. Les personnes avec des connaissances linguistiques insuf-

fisantes risquent de voir leur formation en Suisse sensiblement allongée et donc sensiblement plus coûteuse. De plus, les cantons n'accordent, en règle générale, aucun subside pour les cours de langues.

Reconnaissance des diplômes

Avant d'entreprendre une formation en Suisse, il importe de s'assurer que celle-ci sera reconnue au moment du retour à l'étranger. Les accords bilatéraux apportent d'importantes améliorations pour tous les pays de l'UE en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes. Le principe de la reconnaissance réciproque s'applique aussi bien aux diplômes des hautes écoles spécialisées qu'aux titres universitaires. Dans les autres domaines, la reconnaissance de la formation est du ressort de l'employeur. En matière de reconnaissance des diplômes, la Suisse et l'UE reconnaissent réciproquement leurs diplômes de fin de formation pour les professions «réglementées» dans les différents Etats, c'est-à-dire pour



Imagopress

Même un apprentissage implique, à côté du travail pratique, un ou deux jours de scolarité par semaine.



l'exercice desquelles un diplôme national ou un titre professionnel est nécessaire. Des directives spéciales qui stipulent avec précision les exigences requises s'appliquent au domaine médical, ainsi que pour les architectes et les avocats.

Coûts de formation

Contrairement à ce que pensent parfois des Suisses de l'étranger, la formation en Suisse n'est pas gratuite. Durant la scolarité obligatoire, la fréquentation des cours dans les écoles de l'arrondissement scolaire du domicile de l'élève est gratuit. Les écoles professionnelles, hautes écoles spécialisées ou universités sont peu onéreuses en comparaison internationale. Mais certains établissements et écoles spécialisées exigent des redevances plus élevées pour les Suisses de l'étranger dont les parents sont domiciliés à l'étranger et ne paient pas d'impostes en Suisse. En plus, il faut absolument prendre en compte les frais d'entretien en Suisse. Même comptés au plus près, ceux-ci sont relativement élevés. Ainsi, pour une formation d'un coût peu élevé, il faut compter en moyenne de 1400 à 1800 francs par mois. Même un salaire d'apprenti de quelques centaines de francs ne

Etudier quelques semestres en Suisse

Les universités, les écoles polytechniques fédérales et les hautes écoles spécialisées suisses ont conclu un accord Socrates/Erasmus avec plus de 100 universités des pays communautaires. La Suisse ne peut participer officiellement au programme Socrates, du fait qu'elle n'est membre ni de l'UE, ni de l'EEE et qu'aucun accord bilatéral dans le domaine de la formation n'a pu être conclu pour l'instant. Le Parlement fédéral fournit cependant un appui financier qui permet aux universités de participer au programme en tant que «partenaires tacites». Cela permet à des étudiants de l'UE de venir étudier un à deux semestres dans une université suisse.

Pour pouvoir profiter en qualité d'étudiant du programme Erasmus, il faut qu'il existe pour votre branche d'étude un accord bilatéral entre votre université et une université suisse. Pour information, veuillez vous adresser à la Conférence des Recteurs des Universités Suisses, Bureau ERASMUS Suisse, Sennweg 2, CH-3012 Berne, www.crus.ch. En outre, plusieurs universités suisses ont des programmes d'échange avec des universités étrangères en dehors de l'UE. Renseignez-vous auprès de votre université.

Il est bon pour les jeunes Suisses de l'étranger de pouvoir, au début de leur formation en Suisse, loger chez des parents ou des connaissances. Les services du logement des universités permettent de trouver une chambre bon marché ou une place dans un logement communautaire. Les chambres dans les foyers pour étudiants ou apprentis sont recherchées et doivent être réservées longtemps à l'avance. Les jeunes Suisses de l'étranger peuvent également s'adresser à l'AJAS pour obtenir une liste de logements.

Renseignements

Les établissements de formation eux-mêmes, ainsi que les services d'orientation professionnelle ou l'AJAS, fournissent des informations sur la formation et spécialement sur les apprentissages. Pour les questions concernant le perfectionnement et les études post grade, il est conseillé de s'adresser directement aux services d'orientation professionnelle ou aux universités.

Les collaborateurs d'AJAS répondent aux questions des jeunes compatriotes de l'étranger concernant leurs possibilités de formation et leur fournissent de la documentation et des adresses. Ils fournissent également une aide pour l'obtention de bourses. Ils renseignent en particulier sur les questions en rapport avec la formation postobligatoire.

Pour toute information concernant la formation en Suisse, veuillez vous adresser à l'«Association pour l'encouragement de l'instruction des jeunes Suisses et Suisses de l'étranger (AJAS)», Alpenstrasse 26, case postale, CH-3000 Berne 16, tél. +41 31 351 61 40, fax +41 31 351 61 50, www.aso.ch, ajas@aso.ch. Vous trouverez d'autres adresses utiles concernant la formation dans le dernier numéro (3) de la Revue Suisse.

Patricia Messerli, Service des Suisses de l'étranger du SSE

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Pour une assurance de base minimale et des primes d'assurance-maladie abordables (initiative «miniMax LAMal»)» (jusqu'au 09.07.2002)

Union Démocratique Fédérale UDF
Secrétariat central
Case postale, CH-3607 Thoune

«Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (jusqu'au 10.10.2002)

Comité pour la sécurité AVS
Case postale 10, CH-4011 Bâle

suffit pas à couvrir tous les frais d'entretien.

C'est la raison pour laquelle le financement de la formation pose problème pour nombre de jeunes. Ce sont en premier lieu les parents qui sont responsables du financement des études de leurs enfants. Toutefois, si leurs moyens financiers ne suffisent pas à financer une formation en Suisse, ils ont la possibilité d'adresser une demande de subsides de formation à leur canton d'origine.

Subsides de formation

Chaque canton possédant ses propres réglementations pour l'octroi des subsides de formation, il en résulte que les conditions préalables dont dépend l'octroi de ces contributions et le montant de celles-ci diffèrent fortement. Le montant des bourses d'études et autres subsides de formation attribués par le canton d'origine dépend de la situation financière des parents, ainsi que des frais d'entretien prévus et des taxes d'études. En règle générale, seules

les formations reconnues par l'Etat qui sont dispensées par des établissements d'instruction publique, donnent droit à des contributions. Une requête n'est traitée qu'à partir du moment où le requérant a été admis dans un établissement de formation. Il est toutefois possible et même recommandé de s'informer auparavant des conditions. Comme les bourses d'études cantonales ne suffisent le plus souvent pas à couvrir les coûts, il est indispensable que le candidat dispose de revenus accessoires. Dans certains cas, diverses institutions privées, telle l'Association pour l'encouragement de la formation de jeunes Suisses de l'étranger (AJAS), peuvent apporter un complément aux subsides cantonaux. Les doubles nationaux en particulier doivent se renseigner sur la possibilité d'obtenir une bourse dans leur seconde patrie.

Logement

Un autre problème est la recherche d'un logement adéquat.